Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20261106-D2026039-DE

2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le six novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOC-ENVEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Virginie DOYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Date de convocation : 29 octobre 2026

Présents : Mme Virginie DOYEN, Maire

M. Pascal MONCOUQUT, 1er adjoint ;

Mme Marie Christine LE BOURNAULT, Mr Aurélien CHARRIERE,

Mme Elizabeth MOAL, Mr Mikaël LE DISEZ

Absent : Mme Sophie LACHAIZE, 2ème adjointe (procuration à Pascal Moncouqut)

Secrétaire de séance : Mme Elizabeth MOAL

Délibération n°2026-039

Objet : recensement de la population 2027 – recrutement et rémunération d'un agent recenseur externe

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit réaliser l'enquête de recensement de sa population au début de l'année 2027, conformément aux dispositions de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Pour mener à bien cette opération de collecte sur le territoire communal, qui compte 85 logements et environ 90 habitants, il convient de recruter un agent recenseur externe.

Le Maire propose que cet agent soit recruté sous le statut de collaborateur occasionnel du service public (vacataire) et que sa rémunération soit fixée sous la forme d'un forfait global brut, couvrant l'intégralité de la mission (formations obligatoires dispensées par l'INSEE, tournée de reconnaissance, distribution et collecte des questionnaires papier ou internet).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vu :

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

La loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20261106-D2026039-DE

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu La Candidature de Mme Le Breton Dominique

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser le Maire à recruter Mme Le Breton Dominique en tant qu' agent recenseur externe à l'effectif communal pour la période liée aux opérations du recensement de la population 2027 soit du 4 janvier 2027 au 28 février 2027.

- De nommer Mme Mordelet Céline, agent administratif , désignée comme coordonnateur communal en tant qu'agent recenseur suppléant dans le cas où Mme Le Breton ne pourrait assurer l'intégralité de la mission. La rémunération sera alors versée au prorata de l'avancement de la mission de recensement.

- De fixer la rémunération de cet agent recenseur sous forme de vacation à un forfait global et unique de **345,00 € brut** (trois cent quarante-cinq euros brut). Ce montant forfaitaire englobe l'assiduité aux séances de formation, la reconnaissance des districts, ainsi que l'ensemble des opérations de collecte et de restitution des données auprès du coordonnateur.

- Dit que cette rémunération sera versée en une seule fois à la fin des opérations de recensement, après vérification et validation de la collecte par le superviseur de l'INSEE.

- Dit que la dépense correspondante, ainsi que les charges sociales associées, seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2027, au chapitre et article prévus à cet effet.

- Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Virginie DOYEN

MAIRIE de LOC-ENVEL
Côtes d'Armor 22810